



**REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRE DANS LA VILLE D'OTTAWA**  
**AVIS DE RÉUNIONS PUBLIQUES**

**PREMIÈRE RÉUNION — RÉUNION PUBLIQUE SUR L'EXAMEN DES POLITIQUES**

**LE MARDI 27 FÉVRIER 2024 À 19H**

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) - Salle du Conseil**  
**2445, boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario)**

**PRENEZ NOTE** que le 27 février 2024, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) tiendra une réunion publique en vertu de l'article 257.60 de la *Loi sur l'éducation* (la « Loi »). La première réunion aura pour but d'examiner les politiques actuelles du Conseil en matière de redevances d'aménagement scolaires et d'obtenir les commentaires du public. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire une déclaration au conseil à l'égard des politiques. Le Conseil considérera également toutes les demandes écrites.

Un document d'examen de la politique se trouve en annexe du rapport de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires 2024. Le document d'examen énonce les politiques du Conseil pour le règlement actuel sur les redevances d'aménagement scolaires et est disponible depuis le 15 janvier 2024 au siège social, pendant les heures normales de bureau, ou sur la page Web suivante du site du CEPEO :

<https://cepeo.on.ca/a-propos/politiques/redevances-damenagement-scolaires/>

**DEUXIÈME RÉUNION — RÉUNION PUBLIQUE SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT**

**LE MARDI 27 FÉVRIER 2024 À 19H30**

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) - Salle du Conseil**  
**2445, boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario)**

Conformément à l'article 257.63 de la *Loi*, le Conseil tiendra une deuxième réunion publique pour examiner le nouveau règlement des redevances d'aménagement scolaires conformément à l'article 257.63 de la *Loi*, et pour informer le public de la proposition relative aux redevances d'aménagement scolaires. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire une représentation auprès du conseil à l'égard de la proposition. Le Conseil considérera également toutes les soumissions écrites. Toutes les soumissions reçues par écrit et celles exprimées lors de la réunion publique seront examinées avant l'adoption et la promulgation d'un règlement sur les redevances d'aménagement scolaires.

L'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires (RAS) requise en vertu de l'article 257.61 de la *Loi* (y compris le règlement proposé sur les RAS) et énonçant la proposition des redevances d'aménagement scolaires proposée par le Conseil sera disponible (c.-à-d. le rapport de l'étude préliminaire sur les RAS et le document d'examen des politiques des RAS) au plus tard le 22 décembre 2023 au siège social, pendant les heures normales de bureau ou sur le site Web du CEPEO. Enfin, le CEPEO devrait envisager l'adoption d'un nouveau règlement imposant des redevances d'aménagement scolaire dans la Ville d'Ottawa le 26 mars 2024.

**TROISIÈME RÉUNION PUBLIQUE — EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT**

**LE MARDI 26 MARS 2024 À 19H**

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) - Salle du Conseil**  
**2445, boul. St-Laurent, Ottawa (Ontario)**

Le but de cette réunion est d'obtenir l'approbation du Conseil pour adopter un nouveau règlement des RAS qui succédera au règlement présentement en vigueur dans la ville d'Ottawa. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire des représentations à ce sujet. Les documents écrits, déposés avant la réunion, seront également considérés. Toutes les parties intéressées sont invitées à assister aux réunions publiques. Le Conseil apprécierait recevoir des mémoires écrits qui seront présentés lors de la réunion, au moins une semaine avant la tenue de la réunion publique, afin qu'ils puissent être distribués aux conseillers et conseillères scolaires. Les documents écrits et les demandes de présenter une délégation au Conseil doivent être présentées à adressées à :

**Christian-Charle Bouchard, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier**  
Courriel : [christian-charle.bouchard@cepeo.on.ca](mailto:christian-charle.bouchard@cepeo.on.ca)

En plus des réunions publiques prévues par la loi indiquées ci-dessus, le Conseil tient des réunions ordinaires ouvertes au public au cours desquelles le public peut recueillir des informations sur les redevances d'aménagement scolaires. Les procédures habituelles des réunions du conseil s'appliqueront à ces réunions. Pour tout commentaire ou toute demande de renseignements supplémentaires à ce sujet, veuillez s.v.p. communiquer Mme Michèle D'Aoust, gestionnaire à la planification, courriel : [planification@cepeo.on.ca](mailto:planification@cepeo.on.ca).

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario**  
2445 boulevard Saint-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3 742-8960  
[www.cepeo.on.ca](http://www.cepeo.on.ca)